



**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 6 AVRIL 2017**

COMMUNE DE GARDANNE

Convoqué le vendredi 31 mars 2017

Président de séance : Monsieur le Maire  
Secrétaire de séance : Monsieur Anthony Pontet

**OBJET :**      **AFFECTATION DU RESULTAT 2016 DE LA SECTION DE**  
**FONCTIONNEMENT DU SERVICE DE L'EAU**

MEI Roger	
PRIMO Yveline	
LA PIANA Jean-Marc	
PONA Valérie	
BASTIDE Bernard	
NERINI Nathalie	
MENFI Joseph (dit Jeannot)	
ARNAL Jocelyne	
PORCEDO Guy	
MASINI Jocelyne	
PONTET Anthony	
LAFORGIA Christine	
JORDA Claude	
GUIDINI-SOUCHE Johanne	..... Procuration
PARDO Bernard	
KADRI Zahia	..... Procuration
PARLANI René	
BARBE Françoise	..... Procuration
TOUAT Didier	..... Procuration
SEMENZIN Véronique	..... Procuration
BRONDINO Maurice	
GAMECHE Samia	
VIRZI Antoine	
BUSCA-VOLLAIRE Céline	
BAGNIS Alain	
MUSSO Alice	
SBODIO Claude	
GARELLA Jean-Brice	..... Procuration
MARTINEZ Karine	..... Procuration
RIGAUD Hervé	
BIGGI-CONTI Marlène	
AMIC Bruno	
APOTHELOZ Brigitte	
BALDO Antonio	..... Procuration à compter de la question n° 29
LEPOITTEVIN Clément	..... Absent

Nombre total de conseillers	: 35
Présents à la séance	: 27 jusqu'à la question n° 28 puis 26
Nombre de pouvoirs	: 07 jusqu'à la question n° 28 puis 08
Absent à la séance	: 01

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal,

Conformément à la législation M49, l'affectation du résultat du Compte Administratif 2016 porte sur le seul résultat d'exécution de la section de fonctionnement, le solde de la section d'investissement fait l'objet d'un simple report au Budget primitif 2017.

Le Compte Administratif 2016 fait apparaître pour la section d'exploitation, un excédent de clôture de 141 202,20 €.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de reprendre ce résultat au Budget Primitif de l'exercice 2017.

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité, l'adopte et le convertit en délibération,

#### DECIDE :

**ARTICLE 1** : D'affecter le résultat excédentaire 2016 de la section de fonctionnement du Service de l'Eau tel que proposé par Monsieur le Maire.

**ARTICLE 2** : Que l'affectation de ce résultat sera reprise au Budget Primitif 2017 du Service de l'Eau, à savoir :

⇒ Section de fonctionnement - article 002 -  
Résultat d'exploitation reporté :

141 202,20 €

⇒ Section d'investissement - article 1068  
Résultat d'exploitation reporté

0 €

Le Maire de Gardanne,  
**Roger MEI**



TRANSMISE EN SOUS/PREFECTURE LE : 14 AVR. 2017

AFFICHEE LE : 21 AVR. 2017

ACCUSE RECEPTION DE LA SOUS PREF. EN DATE DU : 14 AVR. 2017